

ACCOMPAGNEMENT À L'INCLUSION D'UN PERSONNEL

Lorsque nous évoquons la dyslexie, l'autisme, l'hyperactivité et toute autre forme de neuroatypie, nous le faisons en activant nos représentations et nos stéréotypes. Ce type de réaction, involontaire, peut pourtant nous conduire à avoir une attitude discriminatoire.

La neurodiversité concerne entre 15 et 20% de la population, il est statistiquement probable que certains acteurs de votre entreprise soient concernés.

En engageant votre entreprise dans une politique de diversité, vous œuvrez pour faire évoluer la société vers une dimension inclusive tout en arguant d'une démarche éthique et responsable.

En créant le contexte professionnel favorable à l'émergence des compétences, des talents, la neurodiversité constituera pour votre entreprise un atout de créativité et de performance.

En accompagnant un salarié neuroatypique dans sa prise de poste, dans son organisation de travail, vous permettez les conditions de travail favorables à la révélation du potentiel et à l'épanouissement au travail.

“ *Engager les entreprises dans une politique de diversité affirmée est un levier majeur pour l'inclusion.* ”

PUBLIC CONCERNÉ

Entreprise souhaitant l'accompagnement personnalisé d'un acteur neuroatypique de l'entreprise, sous réserve de l'accord de ce dernier

PRÉREQUIS

L'accord de la personne à accompagner est impératif

OBJECTIFS

- Proposer un temps d'accompagnement personnalisé
- Déterminer les aménagements raisonnables, les outils de compensation
- Conseiller une organisation de travail, accompagner sa mise en œuvre

CONTENU

- Au cas par cas, selon la situation

MODALITÉS

- Accompagnement personnalisé

